



PV STATIONNEMENT POUR TICKET MAL PLACE

Par **NEMAJO**, le **13/10/2015** à **12:32**

Bonjour,

J'ai été verbalisé sur un parking payant parce que mon ticket était à l'envers.

L'agent verbalisateur a spécifié ce fait sur le ticket posé sur le pare brise. J'ai reçu le PV a réglé qui mentionne ce fait.

STATIONNEMENT IRREGULIER EN ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT : TICKET HORODATEUR MAL PLACE.

J'ai conservé le ticket de règlement.

Puis-je faire opposition en fournissant le ticket de règlement et obtenir l'exonération ?

Merci de votre réponse

Nelly

Par **Visiteur**, le **13/10/2015** à **13:36**

Bonjour,

vous pouvez tout essayer ! obtiendrez vous gain de cause...? c'est une autre histoire ! les tickets horodateurs doivent être positionnés d'une certaine façon précisée dans le code de la route... En ne le faisant pas vous êtes répréhensible.

Par **janus2fr**, le **13/10/2015** à **16:42**

Bonjour grenouille,

Je crains que le code de la route ne précise rien à ce sujet !

Ce sont les arrêtés des autorités locales qui fixent ce genre de détail. C'est donc l'arrêté en question qu'il faut consulter.

Par **Visiteur**, le **30/11/2016 à 16:14**

pas le CR ? il me semble pourtant avoir bien appris en passant mon permis qu'un ticket horodateur se place sur le tableau de bord (et à droite) de façon à être lisible par l'agent verbalisateur ?

Par **LESEMAPHORE**, le **30/11/2016 à 18:27**

Non ce n'est pas dans le CR mais obligatoirement dans l'arrêté municipal prescrivant les conditions du stationnement payant

Le CR se borne à dire: visible du trottoir sans descendre sur la chaussée .

Et dans cette clause, un ticket placé devant le volant ne satisfait pas à cette obligation (sauf stationnement coté gauche dans rue à sens unique). R417-3,IV du CR

Par **Visiteur**, le **01/12/2016 à 09:14**

ouai... chez moi on appelle ça avoir des pratiques douteuses avec les dyptères ! :-)

Le CR se borne à dire: visible du trottoir sans descendre sur la chaussée . C'est un peu ce que je dis ? Alors oui, on peut selon le CR placé le ticket sur la vitre passager ? ok. Mais le principe final est quand même le même ? Par contre, il est possible et donc légal, de placer son ticket sur un panneau au milieu d'autres ! Le ticket est en place, visible et donc... on est bon ! Enfin, il me semble !

Par **grosisa**, le **14/08/2017 à 11:19**

de toute façon , il faut payer et ils ne répondent jamais , quand j'étais petite on appelait cela de la politesse.

réponse très utile et qui fait avancer la discussion !

Par **janus2fr**, le **14/08/2017 à 11:46**

Bonjour grosisa,

Sur ce forum, la politesse est de dire bonjour quand on arrive ! C'est d'ailleurs dans les conditions générales d'utilisation que vous avez acceptées en vous inscrivant...

[citation]Les contributions devront l'être en Français, selon un vocabulaire correct et non vulgaire. [fluo]Les messages devront comprendre des formules de politesse.[/fluo] Les membres s'abstiendront de proférer toute insulte ou menace. [/citation]

[/b][/i]